

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement - Modifié par le décret n°2018-1217 du 24 décembre 2018 – art. 2

COMMUNE DE BAYONNE

DECLARATION DE PROJET « **transfert du centre d'oncologie** »

Avis complémentaire à l'avis affiché le 30 octobre 2020

Adaptation des modalités de concertation prenant en compte le contexte d'épidémie de Covid-19

Par décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 10 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur le déménagement du centre d'oncologie et de radiothérapie du Pays Basque, actuellement situé 14 allées de Paulmy à Bayonne et prévu d'être transféré 77 avenue du 14 avril 1814 à Bayonne.

Afin de s'assurer de l'association du public à ce projet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé, au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement d'engager une concertation préalable respectant les modalités des articles L121-16 et L121-16-1 de ce même code ; sous l'égide Madame Marion Thenet et Monsieur Walter Acchiardi, garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public dans sa décision du 1^{er} juillet 2020.

En considération de l'évolution des conditions sanitaires et du nouveau confinement, le présent avis complémentaire vient adapter les modalités de concertation initialement prévues dans l'avis d'information du 30 octobre 2020.

Cette concertation se tient du lundi 16 novembre 2020 au mercredi 27 janvier 2021 inclus

Les modalités de la concertation :

Un dossier de la concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet est consultable :

- en version numérique sur le site internet de l'agglomération (<https://www.communaute-paysbasque.fr/transfert-du-centre-doncologie-et-de-radiotherapie-du-pays-basque>) et sur le site internet dédié (<https://www.democratie-active.fr/concertation-paysbasque-oncologie/>) ;
- en version papier, distribué sur le marché de la Place des Gascons à Bayonne lors des permanences du 25/11 et 16/12 et à l'espace de la Ligue contre le Cancer situé au 66 Allées Marines à Bayonne ;
- par courrier adressé à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, de l'Aménagement & de l'Habitat, Service planification, 15 avenue Foch - CS 88 507, 64 185 Bayonne Cedex.

Deux permanences d'informations et d'échanges auront lieu :

- Les mercredi 25 novembre 2020 et 16 décembre 2020, de 9h à 12h, sur le marché de la place des Gascons à Bayonne ;
- Par téléphone, à partir du 24/11/2020, tous les mardis de 15h à 17h au 06 26 31 92 14.

Deux réunions publiques sont organisées en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à destination de l'ensemble des habitants et des usagers :

- Présentation du projet : le jeudi 19 novembre 2020 à 18h30 ;
- Restitution de la concertation, suite du projet : le mercredi 20 janvier 2021 à 18h30.

> Il sera possible de contribuer aux échanges en envoyant un SMS au numéro dédié communiqué lors de la réunion.

Deux ateliers thématiques sont organisés en ligne sur la plateforme ZOOM à destination des riverains et acteurs concernés par le projet :

- Atelier #1 « Projet et parcours de soin », le jeudi 3 décembre 2020 de 18h à 20h ;
- Atelier #2 « Aménagement et cadre de vie », les 9 et 10 décembre 2020 avec 2 sessions par jour : à 15h ou à 18h.

> L'inscription aux ateliers est obligatoire pour obtenir un lien de connexion qui vous sera transmis 24h avant le début de l'atelier.

Un registre dématérialisé est mis à la disposition du public à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/concertation-paysbasque-oncologie/>, seront mis à la disposition du public.

Toute contribution, demande de renseignements, pourra également être adressée :

- Par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : concertation-pb-oncologie@democratie-active.fr et/ou à celle des garants : marion.thenet@garant-cndp.fr ; walter.acchiardi@garant-cndp.fr
- Par courrier, en envoyant gratuitement vos observations (sans affranchissement) à l'adresse : NEORAMA - LIBRE REPONSE 47711 - 33279 FLOIRAC CEDEX

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la CNDP. Dans un délai de 2 mois après cette publication, la Communauté d'Agglomération Pays Basque tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (<https://www.communaute-paysbasque.fr>), publié dans la presse locale et affiché.

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement - Modifié par le décret n°2018-1217 du 24 décembre 2018 – art. 2

COMMUNE DE BAYONNE

DECLARATION DE PROJET « transfert du centre d'oncologie »

Par décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 10 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Bayonne dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur le déménagement du centre d'oncologie et de radiothérapie du Pays Basque, actuellement situé 14 allées de Paulmy à Bayonne et prévu d'être transféré 77 avenue du 14 avril 1814 à Bayonne. Afin de s'assurer de l'association du public à ce projet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé, au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement d'engager une concertation préalable respectant les modalités des articles L121-16 et L121-16-1 de ce même code ; sous l'égide Madame Marion Thenet et Monsieur Walter Acchiardi, garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public dans sa décision du 1^{er} juillet 2020.

Cette concertation se tient du lundi 16 novembre 2020 au mercredi 27 janvier 2021 inclus

Les modalités de la concertation :

Un dossier de la concertation présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet est consultable :

- en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (15 avenue Maréchal Foch, 64185 Bayonne) et à la Mairie de Bayonne (1 avenue Maréchal Leclerc, 64100 Bayonne), aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- en version numérique sur le site internet de l'agglomération (<http://www.communaute-paysbasque.fr>), sur le site de la ville (<https://www.bayonne.fr/>) et sur le site internet dédié (<https://www.democratie-active.fr/concertation-paysbasque-oncologie/>)

Deux permanences d'informations et d'échanges auront lieu :

- Le mercredi 25 novembre 2020, de 9h à 12h, sur le marché de la place des Gascons
- Le mercredi 16 décembre 2020, de 9h à 18h, au siège de l'agglomération Pays Basque (sur rendez-vous)

Deux réunions publiques sont organisées à destination de l'ensemble des habitants et des usagers :

- Présentation du projet : le jeudi 19 novembre 2020 à 18h30 au gymnase du lycée Etxepare à Bayonne
- Restitution de la concertation, suite du projet : le mercredi 20 janvier 2021 à 18h30 au gymnase du lycée Etxepare à Bayonne

Deux ateliers participatifs sont programmés à destination des riverains et de la communauté d'acteurs liée au projet :

- Ateliers #1 « Projet et parcours de soin », le jeudi 3 décembre 2020 de 18h à 20h à la salle Albizia à Bayonne
- Ateliers #2 « Aménagement et cadre de vie », le jeudi 10 décembre 2020 de 18h à 20h au gymnase du lycée Etxepare

Deux registres papier (au siège de l'agglomération et en mairie de Bayonne, aux horaires d'ouverture habituels) et un registre dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/concertation-paysbasque-oncologie/>, seront mis à la disposition du public.

Toute contribution, demande de renseignements, pourra également être adressée :

- Par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : concertation-pb-oncologie@democratie-active.fr et/ou à celle des garants : marion.thenet@garant-cndp.fr ; walter.acchiardi@garant-cndp.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction générale adjointe de la stratégie territoriale, de l'Aménagement & de l'Habitat, Service planification, 15 avenue Foch - CS 88 507, 64 185 Bayonne Cedex

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la CNDP. Dans un délai de 2 mois après cette publication, la Communauté d'Agglomération Pays Basque tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Dans le contexte sanitaire actuel, le nombre de places disponibles est limité. Il est recommandé de se pré-inscrire sur le site internet de l'agglomération (<https://www.communaute-paysbasque.fr/transfert-du-centre-doncologie-et-de-radiotherapie-du-pays-basque>) aux réunions publiques et aux ateliers pour faciliter l'accueil des participants.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (<http://www.communaute-paysbasque.fr>), publié dans la presse locale et affiché.